

Élection des marguilliers et marguillières

Une assemblée des paroissiens et paroissiennes a été tenue lundi le 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30 à l'église Saint-Laurent pour l'élection de deux marguilliers. Une quinzaine de personnes y étaient présentes. Madame Carmelle Gagnon et monsieur Claude Alarie ont été élus lors de cette assemblée.



Louis LeBrun, président d'assemblée et
Michelle Lemire, secrétaire d'assemblée

Comme tous les ans, deux mandats de marguilliers se terminent chaque année le 31 décembre. Ainsi la loi sur les fabriques prévoit une rotation continue et un renouvellement de toute l'assemblée de fabrique aux trois ans.

Les personnes élues s'engagent à participer activement à la réunion mensuelle de la fabrique et elles peuvent, si elles le désirent, assumer le suivi d'un dossier sous la responsabilité de l'assemblée de fabrique.

Pour participer à cette élection, il faut habiter le territoire de la Paroisse, être baptisé et avoir au moins 18 ans. Ces personnes sont élues, pour un mandat de trois ans. Tout paroissien, qui y consent, peut être mis en nomination sur la proposition de deux paroissiens présents. Le mandat de trois ans peut être renouvelé consécutivement une seule fois.

Cette année le mandat de madame Michelle Lemire ne pouvait être renouvelé et madame Ginette Pothier n'a pas sollicité de renouvellement de mandat.

*Victor Bilodeau
Comité des communications
1 décembre 2025*